



## La taxation des boissons sucrées : Une stratégie efficace pour prévenir la surconsommation ?

Marie-Claude Paquette, Dt.P, Ph.D., *Institut national de santé publique du Québec*

Comment intégrer l'analyse éthique en santé publique : études de cas

8 décembre 2015  
[www.jasp.inspq.qc.ca](http://www.jasp.inspq.qc.ca)

### Cadrage du projet

- Portefeuille d'actions pour la prévention de l'obésité et la promotion des saines habitudes de vie;
- Taxation des boissons sucrées = stratégie prometteuse:
  - Risques de santé associés aux boissons sucrées,
  - Consommation excessive chez certains sous-groupes (adolescents),
  - Faible valeur nutritive.

## Définition des boissons sucrées

- Boissons avec sucre ajouté:
  - Boissons gazeuses régulières,
  - Boissons aux fruits,
  - Eaux vitaminées,
  - Boissons pour sportifs
  - Boissons énergisantes.
- Exclus:
  - Jus de fruits ou de légumes purs à 100%;
  - Boissons édulcorées artificiellement (boissons gazeuses diètes ou boissons aux fruits diètes);
  - Laits aromatisés.

## Éléments à prendre en considération pour l'évaluation éthique

- Objectifs de la taxe:
  - Diminuer la consommation,
  - «Dénormaliser» la consommation,
  - Générer des profits.
- La taxe sur les boissons sucrées est considérée comme une mesure ayant un faible coût pour une grande efficacité.
- L'efficacité de la taxation sur la consommation de boissons sucrées reste à être démontrée.

## Éléments à prendre en considération pour l'évaluation éthique

- La taxe peut amener des effets de substitution;
- Les habitudes de consommation alimentaires sont aussi soumises à l'influence des compléments, tels que les croustilles ou d'autres aliments frits;
- Peu d'études documentent les effets de la taxe sur le prix des boissons sucrées, les tactiques de contournement de la taxe ou les achats transfrontaliers;
- La taxe sur les boissons sucrées est régressive.

## Question éthique

*La taxation des boissons sucrées est-elle justifiable au nom de la diminution de la surconsommation, compte tenu de:*

- *son efficacité qui demeure à démontrer,*
- *de sa contrainte envers la liberté de choix et*
- *de ses possibles effets inéquitables sur la population ?*



Ont déclaré avoir des conflits d'intérêts réels  
ou potentiels

Ont déclaré ne pas avoir de conflits  
d'intérêts réels ou potentiels

---

N'ont pas signé le formulaire de  
conflits d'intérêts réels ou potentiels

---